

L'activité indépendante

Nombreux sont les médecins qui se demanderont une fois au cours de leur parcours s'ils veulent franchir le pas et entamer une activité indépendante.

Cette étape implique différents aspects qui dépendent, d'une part, de l'expérience du médecin et, d'autre part, de son agenda personnel. Nous avons discuté de ce sujet avec Monsieur Olivier Dousse, consultant chez FMH Services..

Monsieur Dousse, d'après votre expérience, quels sont les points déterminants lors du choix d'entamer une activité indépendante ?

Décider soi-même de ce que l'on fait! Cette phrase résume probablement assez bien la question. Je veux dire par là qu'un médecin indépendant ne doit plus suivre les instructions d'un supérieur hiérarchique sur la manière de traiter les patientes ou patients. Un autre aspect important concerne les libertés. Il peut lui-même planifier ses horaires. C'est aussi un point crucial pour l'organisation des tâches familiales.



Quels sont les thèmes dont il faut particulièrement tenir compte lorsqu'on entame une activité indépendante ?

La voie vers l'activité indépendante doit être planifiée et réalisée minutieusement. Un point important est la prise en compte des contraintes que cela implique.

Pouvez-vous citer les avantages de l'activité indépendante ?

Ce sont à mon avis en particulier les aspects de la liberté d'aménagement :

planifier de manière flexible son engagement et ses horaires de travail;

- recruter et composer sa propre équipe;
- déléguer des tâches et responsabilités;
- externaliser l'administration et se concentrer sur les tâches médicales;
- assurer le suivi individuel des patients;
- piloter les processus / tester des idées et, le cas échéant, les rejeter ensuite;
- déterminer soi-même son salaire et les coûts;
- établir une relation de confiance sur le long terme.

Que pouvez-vous dire au sujet des possibilités de gain ?

Je dirais d'une manière générale qu'un médecin indépendant gagne plus pour une charge de travail plus ou moins équivalente.

Où se situent les difficultés du cabinet indépendant ?

Il n'est pas facile de trouver de bons employés qui s'identifient avec la philosophie du cabinet. Le nombre d'employés doit aussi régulièrement être remis en question. Notamment pendant des périodes difficiles, il est important de disposer d'une certaine flexibilité. Je considère que l'ambiance dans l'équipe est un facteur déterminant pour que la collaboration fonctionne à long terme. Les exigences, la délégation de tâches et la rémunération doivent être cohérentes, correspondre aux aptitudes de la personne et le tout doit être empreint d'estime.

Je tiens à souligner que le médecin doit aimer travailler dans le cabinet et qu'il doit aussi avoir la volonté ou être capable d'assumer les tâches de planification et d'organisation qui lui incombent en sa qualité de propriétaire.

Je considère qu'un taux d'occupation de 50% ou moins comme médecin indépendant (dans un cabinet individuel) est insuffisant, en particulier du point de vue économique, étant donné que les frais fixes restent inchangés.

Que recommanderiez-vous à un médecin qui envisage une activité indépendante ?

Au préalable, il s'agit de déterminer d'une part le moment propice et les conditions-cadres personnelles et, d'autre part, les possibilités financières.

Pour cela, le médecin peut obtenir des informations auprès de ses collègues ou en assistant à un séminaire de FMH Services.

Je suis convaincu que le soutien par une personne expérimentée sur la voie vers l'activité indépendante apporte un sentiment de sécurité et un soulagement au médecin concerné. Il s'agit de tenir compte des connaissances spécifiques concernant les aspects économiques et juridiques, notamment la forme juridique, de faire appel à l'expérience en matière de dimensionnement des locaux et installations, et de recourir au savoir-faire d'experts en assurances et en questions fiduciaires.

Quel est votre avis concernant la forme de l'entreprise ?

Je recommande d'aborder cette question à temps et de charger une personne spécialisée des préparatifs. C'est un choix personnel qui doit notamment tenir compte des conditions-cadres et attentes personnelles. Pour cela, je conseille à tous les médecins de faire appel à des spécialistes dans le domaine juridique, fiduciaire (conseiller fiscal) et de la prévoyance. Ces trois spécialistes jouent un rôle décisif lors de ce choix personnel et il ne faut pas se contenter d'écouter des collègues.

Connaissez-vous des cas où un médecin a regretté d'avoir franchi cette étape vers l'activité indépendante ?

Non, à mon avis, ces cas sont extrêmement rares. Si ce choix se fait sur une base factuelle et qu'il est autant que possible accompagné par des spécialistes expérimentés, la décision en faveur de l'activité indépendante constitue une étape logique dans la carrière du médecin.

A propos**Olivier Dousse**

Consultant / Cadre

Economiste d'entreprise HES

FMH Consulting Services AG

Avenue d'Ouchy 66

1006 Lausanne

Téléphone 021 922 44 35

mail@fmhconsulting.ch

www.fmhconsulting.ch